Maugras,



PRÉCIS HISTORIQUE ET CONSIDÉRATIONS SUR L'ART DE GUÉRIR, SPÉCIALEMENT SUR LA CHIRURGIE,

Par P. Maugras, Conseiller du Comité perpétuel de la ci-devant Académie de Chirurgie, l'un des quatre derniers élus Prévôts et Administrateurs du Collége et Hospice de Chirurgie de Paris, Membre de la Société de Médecine et de l'Athénée des Arts de Paris.

A PARIS

Chez { Méquignon Libraire, rue des Écoles de Médécine.
Et Croullebois Libraire, rue des Mathurins.

An XI (1803.)

AVIS
AU LECTEUR.

ATTACHÉ à la chirurgie, la science la plus positive de l'art de guérir, et la plus utile à l'humanité; ayant été l'un des quatre derniers prevôts du College de chirurgie; dépositaire des titres et droits, et surtout de la confiance de tous les membres du dit collège pour veiller aux intérêts et à l'honneur de la chirurgie; j'ai cru de mon devoir d'éclairer le public et de mettre sous les yeux des Législateurs, les travaux, les sacrifices et le zèle soutenus pendant huit siécles, de nos anciens maîtres les Chirurgiens de Paris, pour perfectionner la Chirurgie en France et la porter au dégré d'élévation où elle est parvenue. Je dois aussi faire connaître les encouragemens et les lois spéciales qui ont été faites en faveur de notre Collége, par tous ceux qui ont tenu les rênes du gouvernement depuis Saint-Louis qui en fut le fondateur, jusqu'à l'an premier de la République, 1792.

Si j'ai commencé mon précis par les plus célébres médecins Grecs, Latins et Arabes, c'est que jusqu'au XVeme siécle, la théorie et la pratique des maladies externes et internès, n'avaient point été séparées; et que c'est de l'époque de cette séparation que dattent les progrès de la Chirurgie.

PRÉCIS HISTORIQUE ET

Considérations sur l'ART DE GUÉRIR, spécialement sur la CHIRURGIE.



L'ART DE GUÉRIR, aussi ancien que le monde a eu comme toutes les sciences, ses époques de splendeur et de décadence : tout ce que nous savons sur cette science, avant les Grecs, ne présente rien de certain. On voit que les Babyloniens, les Assiriens, les Chaldéens, fondateurs de presque toutes les sciences, et les Égyptiens cultivaient la Médecine d'après des loix très sévères ; en la chargeant d'emblêmes, d'hyérogliphes, de récits merveilleux, ils en ont fait un cahos de fables, dont il est bien difficile d'extraire des vérités utiles. Ils couvraient les murs de leurs temples de descriptions de maladies et de recettes ; ils chargeaient des particuliers du soin des malades ; il y eut alors des médecins de profession.

Depuis la guerre de Troye, 1194 ans avan la naissance de Jesus-Christ, l'antiquité nous offre peu de faits autentiques et relatifs à l'histoire

de la médecine; néanmoins, pendant ce long intervale de temps jusqu'à Hippocrate, les descendans d'Esculape continuèrent sans doute leur attachement à l'étude de cette science.

Podalyres et Machaon fils d'Esculape, surpassèrent dans leur art tous les Grecs qui assistèrent au siège de Troye, quoique Homère ne les employe jamais qu'à des opérations chirurgicales. Après leur mort, la médecine et la chirurgie, cultivées sans interruption dans la famille d'Esculape, firent de si grands progrès sous quelqu'uns de leurs descendans, qu'Hippocrate, le 17ème en ligne directe, fut en état de pousser cette science à un degré surprenant de perfection.

Depuis que la médecine est une science, tel a été le bonheur du monde, qu'elle a produit de temps-à-autre quelques mortels estimables, qui n'ont respiré que pour le bien et la vérité. Elle ne faisait que de naître lors qu'Hippocrate parût, et malgré l'éloignement des temps, elle est encore resplendissante des lumières qu'elle en a reçu. Hippocrate est l'étoile polaire de la médecine, on ne le perd jamais de vue sans s'exposer à s'égarer; il a su pénétrer dans le sein de la nature, prévoir et prédire ses opérations, sans remonter aux principes originels de la vie.

C'est dans les beaux jours de la Grèce que naquit ce mortel unique que nous pouvons sans crainte appeller le dieu de la médecine; à

cette époque la nature semble avoir joui de sa plus grande force productive en espèce humaine; en effet, Socrate, Herodote, Thucydide, étoient contemporains de notre divin maitre, qui semblable aux dieux, méprisa les richesses, aima la vérité, fit du bien à tout le monde, ne désira qu'une longue vie en parfaite santé, du succès dans son art, et une réputation durable chez la postérité. Ses souhaits furent accomplis; on lui éleva des statues d'or, on luy décerna des couronnes, et tous les honneurs possibles : Platon et Aristote le vénérérent comme leur maitre. Il a été regardé de tous les temps comme l'interprête le plus fidèle de la nature, et il conservera dans les siecles à venir, une gloire et une réputation que plus de deux mille ans ont laissée sans atteinte. L'étendue de ses lumières était si grande que les plus savants d'entre les Grecs, les Romains, et les Arabes n'ont que confirmés sa doctrine, en la répétant dans leurs écrits. Parmi les premiers, Gallien qui écrivait au milieu de plusieurs Sectes, tint fermement à la doctrine d'Hippocrate.

Le charmant et gracieux Celse, qu'on peut appeller l'Hippocrate latin, pénétré de la profondeur et de la sagesse de la doctrine de ce grand homme, se l'est appropriée, et nous l'a transmise avec une vérité frappante et un charme ravissant; ses trois livres sur la médecine chirurgicale sont un chef-d'œuvre d'érudition et de principes. Con-

temporain des Virgile, des Horace, des Ovide, des Properce; il était impossible qu'un auteur qui a écrit supérieurement sur plus d'une science, ne fut pas un prodige dans celle qui intéresse essentiellement l'homme et sa santé. Depuis Celse, tous les auteurs, surtout les Arabes, ont plutôt gâtés les œuvres d'Hyppocrate, qu'ils n'y ont apportés d'éclaircissements. Rendons cependant grâces à ces derniers, qui ont fait revivre en Europe les sciences, que les Barbares sortis du Nord, avaient depuis le VIIe siècle, fait disparaître avec les écrits où on pouvait les puiser. Les Arabes se transportèrent donc chez les Sarrazins où ils étudièrent les auteurs Grecs, et vînrent en Europe, vers le millieu du XVe siécle, apporter les connaissances qu'ils avaient puisées en Espagne: la médecine fut cultivée par eux avec beaucoup de subtilité; ils augmentèrent et corrigèrent la matière médicale, ils infectèrent l'art plus que jamais des vices Galéniques, de l'esprit de système qui écarte toujours de la vérité; et presque tous ceux qui les ont suivis ont été leurs partisans.

Toutes les nations de l'Europe avaient suivi pendant long-temps la doctrine d'Hippocrate, lorsque les Arabes ayant gâté la science par leur façon métaphorique de s'exprimer, en introduisant de nouvelles méthodes tirées de la chimie et de l'alchimie, assujettirent le peuple à des pré-

jugés qui n'ont fait que s'accroître en raison de ce qu'on a multiplié les remedes. On ne saurait comprendre combien les préjugés ont retardé les progrès de la médécine ; ils sont encore aujourd'hui si dominants en tout pays, qu'on entreprendrait envain de les dissiper. On ne peut donc pas se proposer de reformer les opinions populaires qui décident de la médecine et du mérite des médecins. Les praticiens de routine, assujettis sans discernement aux méthodes vulgaires, loin de contribuer à l'avancement de la médecine, ne font qu'en retarder les progrès, car le public les présente comme des modèles qu'ils doivent imiter dans la pratique, et ce suffrage aveugle et dangereux vient à bout de séduire des hommes sages.

En cet état malheureux de choses, on ne peut donc mieux faire que de se conformer aux préceptes de notre grand Hippocrate, qui considéré d'un œil impartial, paraîtra supérieur même à la condition humaine: il a porté tant de soins dans ses observations, qu'il est parvenu à fixer les différens progrès des maladies, leur état présent, leurs révolutions à venir, et à en prédire l'événement : en sorte que tous les travaux réunis de tous les médecins qui ont paru depuis l'enfance de la médecine jusques aujourd'hui, nous offriraient à peine autant de phénomènes et de symptômes de maladies, qu'on en trouve dans cet auteur.

Aprés que ce grand médecin eut découvert la manière et le temps que la nature employe à se débarasser par elle-même des maladies, il fixa, par des règles sûres, l'usage des médicamens, après les avoir éprouvés par une longue suite d'expériences, et de cures heureuses.

Voila la bonne et l'unique manière d'exercer la médecine avec gloire, et de procurer aux hommes tous les secours qu'ils peuvent en attendre; voila la méthode qu'Hippocrate a transmise dans ses écrits, dont la pratique a démontré les avantages infinis, et que tout aspirant à l'art de guérir doit suivre scrupuleusement, avec constance et fermeté.

C'est au millieu du XV siecle, que plusieurs écrivains firent revivre la langue Grecque; ils interpretèrent à Venise et ailleurs, des manuscrits Grecs tirés de Bisance; comme l'imprimerie vînt alors à se découvrir, ALDE eut l'honneur de publier avec succès les œuvres des médecins Grecs. C'est sous ces heureux auspices, que la doctrine d'Hippocrate fut ressuscitée et suivie par les Français; ARNAUD-DE-VILLENEUVE, RAIMOND-LULLE, BAZILE-VALENTIN et PARACLESE la cultivèrent avec honneur; ils introduisirent ensuite la chimie dans la medecine. Les Anatomistes ajoutèrent leurs connaissances à celles des Chimistes; ceux d'Italie s'y dévouèrent à l'exem-

de JACQUES CARPI, qui se distingua le premier dans l'Anatomie.

Tel fut l'état de la médecine en Europe jusqu'à l'immortel HARVEY, qui renversa par ses démonstrations la fausse théorie de ceux qui l'avaient précédé; éleva sur ses débris une doctrine nouvelle et certaine, et jetta la bâse fondamentale de l'art de guérir. Comme un beau soleil dissipe les brouillards tombés sur l'horison; de même, au commencement du XVIIIeme siècle, il dissipa tous les vains fantômes de la médecine, par sa découverte immortelle de la circulation du sang.

C'est depuis cette précieuse découverte qu'on a connu les routes du chile, sa transformation en sang qui fournit à toutes les sécrétions.

Vînrent ensuite les découvertes de MALPIGHI sur les poumons, de BELLINI sur les reins; les travaux des GLISSON, BIANCHI et MORGAGNI sur le foye. Les recherches aussi belles que curieuses de SANCTORIUS sur la médecine statique, ont dévoilé les matières de la transpiration insensible, ses avantages, les maladies occasionnées par sa diminution ou sa suppression, dont on n'avait auparavant aucune notion.

Tout le monde connait les avantages que la Phisiologie a retiré des travaux de plusieurs auteurs modernes, comme des traités de LOWERS, de LANCISY, de SENAC sur

le cœur ; de DUVERNEY, de VALSALVA sur l'organe de l'ouie ; des belles observations d'HAVERS sur les os ; et surtout des ouvrages admirables de RUISCH.

Au milieu de cette belle aurore de la science médicale, s'éleva un génie vaste et sublime, nourri de la doctrine des anciens, eclairé des découvertes de tous les âges, également versé dans les connaissances de la physique, de l'anatomie, de la chimie, et de la botanique, qui d'un main hardie, osa porter par ses ouvrages dans la médecine des nouvelles lumières, et poser des principes qui ont fait une véritable et étonnante révolution dans l'art de guérir. L'illustre BOERHAAVE vint dans un temps où un génie tel que lui, pouvait se faire une réputation immortelle, et mériter le titre de réformateur, en rédigeant dans un ordre méthodique toutes les connaissances acquises. Les progrés de la physique experimentale et de la chymie qui en est la partie la plus savante et la plus curieuse, lui ont donné des idées nouvelles sur le mechanisme de l'écononomie animale. DESCARTES, LE CHANCELLIER BACON et leurs savants imitateurs ont donnés des règles pour le perfectionement des sciences ; Boer aave, formé par l'étnde des ouvrages de ces grands maîtres, a fait une heureuse application de leur doctrine au plus important

des arts, à celui qui a la santé et la vie des hommes pour objet.

Pour faire tomber autant qu'il étoit possible, le voile qui dérobe les maladies internes aux regards des médecins, il a jugé qu'il falloit leur désiller les yeux par les connaisances chirurgicales ; il a remarqué, comme Hippocrate, que toutes les maladies sont de même nature, et qu'elles ne diffèrent que par leur siége : l'inflammation interne à les mêmes causes, les mêmes effets absolus, et les mêmes terminaisons que l'inflammation externe ; les symptômes sont différents relativement à la nature des parties affectées, la cure de ces maladies apparentes, dit-il, doit être parfaite et sans faute. Ce n'est pas qu'elle soit facile ; il y a une méthode sure pour la trouver ; elle ne se découvre pas à tout le monde, mais seulement à ceux qui sont capables de la chercher ; il n'y a de capable de cette recherche que ceux qui ont joint le travail et l'étude à un heureux naturel. La connaissance intuitive et l'inspection individuelle des maladies chirurgicales les plus simples, sont indispensables pour pouvoir appliquer avec sûreté, les lumières qu'elles fournissent, aux phenomènes qui se passent dans l'intérieur. Boerhaave a pensé avec raison que dans les maladies chirurgicales qui sont soumises à la vue, on peut plus facilement saisir tous les phenomênes qu'elles

présentent, et nous amener aux connaissances des maladies internes; aussi a-t-il jugé, ainsi que son illustre commentateur, qu'il était impossible d'établir rien de certain, ni de suivre aucune méthode, tant dans l'enseignement, que dans la pratique de la médecine, sans avoir commencé par l'étude de la chirurgie.

Après l'exposé sommaire que nous venons de tracer sur les différentes époques de l'art de guérir et de ses révolutions, on voit que l'étude et la connoissance des maladies internes et externes n'étaient point separés. Boerhaave instruit sans doute par les progrès que l'anatomie et la chirurgie avoient fait en France, a su en profiter pour composer ses aphorismes de chirurgie, qu'il a mis en tête de sa médecine comme bâse fondamentale de l'art de guérir. La chirurgie, disoit Antoine Petit, a l'ouverture de son cours, qu'on regarde comme une branche de l'art de guérir, en est bien le tronc. Selon Chambers, elle a sur la médecine interne l'avantage de la solidité dans les principes, de la certitude dans les opérations, et de la sensibilité dans ses effets; au point que ceux qui ne croyent la médecine bonne à rien, regardent cependant la chirurgie comme utile. Cette science est la partie de l'art de guérir la plus ancienne, et la seule qu'on connut dans les premiers âges du monde, où l'on s'appliqua à guérir les maux

extérieurs, avant qu'on en vint à examiner, à découvrir ce qui a rapport a la cure des maladies internes.

Mais comment en France l'anatomie et la chirurgie ont-elles pu s'élever audessus des autres parties de l'art de guérir ? C'est ce que nous allons tâcher de démontrer d'après des faits et des évenemens autentiques, rapportés par des écrivains irrécusables.

A la renaissance des lettres et des sciences en Europe, les Arabes interpretèrent les premiers les auteurs grecs et latins, ils se livrèrent à la pratique de la médecine, les juifs, cette nation unique, disseminée parmi toutes les autres nations, toujours habiles à saisir ce qui peut alimenter leur industrie et leur cupidité; les juifs qui entendoient la langue Arabe, dit Mr. FREIND, furent les principaux médecins en Europe; l'étude de la médecine étoit parmi eux une étude nationale. ALBUCASIS né avec un génie heureux et hardi, renouvella la chirurgie parmi les Arabes; ses ouvrages passèrent bientôt en Italie où tous les chirurgiens qui lui succedèrent, ne furent que ses copistes et ses imitateurs; on ne peut determiner positivement si Albucasis vivoit à la fin du XIeme siecle ou plus tard.

Tandis qu'on enseignoit une bonne chirur-

gie en Italie ; il y avoit à Paris des chirurgiens médecins , instruits par pratique et tradition , car dans le commencement du XI[eme]. siècle ils formoient une societé, une espèce de corps: (a) la réligion les rassembloit plusieurs fois tous les ans dans une chapelle dediée à St. Côme et à St. Damiens pour y visiter et panser les malades. LANFRANC, né à Milan, vint à Paris en 1295 , et travaillant de concert avec les chirurgiens français ; ils furent plagiaires, commentateurs , ils rassemblèrent les débris des chirurgiens Grecs, Romains, et Arabes , ils éclaircirent la doctrine d'Albucasis ; lui cherchèrent dans l'expérience de nouveaux fondements : ils y joignirent de nouveaux préceptes; et Lanfranc finit l'année suivante le livre que nous avons de lui.

La chirurgie francaise dans ce temps là, produisit quelques hommes d'un mérite singulier , un des plus célébres fut Jean PITARD, véritablement né pour son art ; premier chirurgien de St. Louis , il suivit ce prince dans son expédition de la terre sainte ; aprés son retour ses vues pour la perfection de la chirurgie lui assurèrent l'estime et la reconnaissance de la posterité. C'est lui qui jetta les premiers fondements de l'academie de chirurgie. En ce même tems, quatre hommes célébres en chirurgie, retirés comme des solitaires sous le même toît

(a) Nous avons des vestiges de leur réunion dès l'an 1033, par une liste funéraire.

(GUY-DE-CHAULIAC nous apprend qu'ils furent respectables par leur savoir et leur pieté) connus sous l'honorable nom *des quatre maîtres*, s'étaient devoués aux soins des indigens leur maison formoit une infirmerie passagère où l'on trouvait tous les secours de la chirurgie ; ces quatre hommes vénérables avaient rassemblés dans un traité qui parut sous leurs noms, tout ce que l'expérience leur avait appris. Cet ouvrage fut une source de connaissances pour Guy-de-Chauliac ; ce médecin l'associe aux écrits des plus grands maîtres de l'art ; il cite les préceptes qu'il renfermoit comme des loix dictées par la nature même, appuyées de la doctrine d'Hyppocrate, de Galien, d'Albucasis : mais ce livre précieux est perdu depuis un siecle, il y a quelques années qu'on en voyoit les restes effacés, usés, rongés de vers dans la bibliothéque du collége de Navarre.

Les factions des Guelphes et des Gibelins ayant ramenés une espèce de barbarie, les troubles et les armes bannîrent les arts les plus utiles ; la chirurgie eut le sort des autres sciences : les chirurgiens Italiens bannis de leur pays, cherchèrent un azile en France, l'esprit de discorde les accompagna ; la vanité et l'intérêt les avoit divisés en plusieurs sectes qui se dechirèrent et se ruinèrent réciproquement. Ce fut alors que la licence qui permettoit à

chacun de s'ériger en chirurgien, et d'introduire de nouvelles sectes, parût pernicieuse à l'art et au bien public; ce qui obligea Saint-Louis à fonder le collége de chirurgie, d'autant qu'il étoit nécessaire de former une société pour réunir les sentiments, de lui confier l'instruction des éleves, de n'en permettre l'exercice qu'à ceux qui auroient l'approbation de cette société, de ne souffrir enfin qu'une seule école de cet art, pour éteindre les discordes qui éloignent de la vérité.

Pendant que ce prince faisoit bâtir les grands Cordeliers, les anciens chirurgiens pour suivre ses vues pieuses, firent construire les charniers de Saint Côme pour la visite des malades qui y affluèrentde toutes parts, comme à la source de l'art. Depuis ce tems les Prevôts et les anciens Maîtres s'y sont toujours rendus assiduement pour satisfaire à ce devoir sacré, jusqu'à l'an 1er. de la république, 1792.

D'après les statuts et réglemens faits par Saint Louis, pour rendre justice au savoir, et bannir l'ignorance, on soumit à l'examen tous les chirurgiens; les sectaires d'Italie, ne voulant pas s'associer à des gens qui ne pensaient pas comme eux, aimèrent mieux vivre errants, et sortir de France, quelques-uns suivirent cependant les idées de Pitard, et Lanfranc chef de secte Italienne se fit un honneur d'être membre de

cette illustre association.

Honneur donc, gloire et reconnoissance éternelle aux quatre maitres, aux Pitard, Mondaville, Robert, et le Myre, hommes celèbres dans la science et art de la chirurgie, par leurs lumieres, leur talent et leur dévouement au bien public; ils furent successivement les chefs de l'école de Paris; leur société forma une chirurgie qui leur appartenoit toute entière; ces hommes illustres puisoient dans l'expérience, et non dans les écrits Italiens, les préceptes de l'art. Ils furent comme des législateurs; leur mérite reconnu leur avait acquis le droit d'établir des lois dans l'art et science de la chirurgie; loix d'autant plus respectables qu'elles soumîrent même les esprits jaloux, et qu'elles étaient dans les derniers temps, et qu'elles seraient encore aujourdhui des ressources précieuses entre nos mains. L'ignorance de ces temps, et la stérilité de la médecine leur donnait un nouvel eclat car alors il n'y avait que des ecclesiastiques, sous le nom de phisiciens, qui donnaient des consultations dans leurs maisons, ou dans les temples; comme les anciens oracles; ils tiraient leurs propheties des ouvrage d'Hipcrate et de Galien défigurés par les Arabes, ils abjuraient la chirurgie comme un art indécent pour eux; quand ils donnaient leurs consultations, les chirurgiens étaient appellés en même temps pour décider avec eux, et ils se chargaient

de la conduite des remedes et des maladies, ils faisaient la medecine clinique, c'est dans les maladies même, dans les opérations, dans les ouvertures de cadavres que les praticiens cherchaient : des lumières ces premièrs chirurgiens marchant dans les vrais principes de l'art, triompherent de toutes les sectes que les Italiens avaient formées parmi eux.

L'opinion favorable qu'on avait de la chirurgie en France se répandit dans les pays étrangers, les papes voulurent que la société qui la cultivait avec tant de succès fut érigée en faculté. Deux bulles, monuments respectables du mérite de nos anciens chirurgiens leurs assuraient le rang et le privilêge des autres savants, mais la première qui est fort ancienne fut supprimée; la seconde est de Gregoire *XIII* donnée en 1579.

Pour être admis dans le college de chirurgie il fallait, dit Pasquier, apprendre diligemment la langue latine, il était deffendu aux chirurgiens de prendre de jeunes éléves, qui ne fussent bien instruits dans la langue latine et la phisique; en se présentant aux examens les aspirants devaient être Maitres-ès-arts, ensuite, la connaissance des maladies et une expérience reconnue, élevait les chirurgiens aux grades de Bachelier, de Licencié, de Maitre ou Docteur : chaque dégré n'était accordé qu'après des examens sévères. Tous les rois, depuis Saint-Louis, ont confirmés les statuts

faits

faits par Jean Pitard et les quatre Maîtres, tous ont protegé et honoré la société des chirurgiens, Charle V voulut que son nom fut placé parmi ceux qui composaient la confrèrie de Saint Côme.

Voilà la première période de la chirurgie, elle est née parmi nous dans des temps obscurs, elle a été dans l'enfance pendant quelque temps comme les autres sciences, mais elle n'en serait pas sortie, si les chirurgiens réunis en corps ne l'avaient enrichie par leur travaux.

Les hommes qui s'élevent au dessus des autres par leur travaux et leur talents, font toujours des envieux et des ambitieux qui cherchent au moins à nuire s'ils ne peuvent les faire tomber. Les sociétés sont soumises au même sort. Pendant le 12[eme] siécle les chirurgiens entièrement occupés des progrès de leur art, abandonnèrent, au corps des barbiers d'abord peu nombreux, la faculté de faire des saignées, des pansements des furoncles, de bosses, et d'arêter le sang des blessés dans les cas pressants. Ces légères fonctions furent le prétexte sur lequel les Barbiers se fondèrent dans la suite pour s'ériger en chirurgiens. Ainsi ce fut cet usage que les chirurgiens firent des Barbiers, qui donna lieu à une infinité d'abus qui compromettaient la vie et la santé des citoyens, en compromettant les vrais chirurgiens. Leurs fonctions cependant, quelques légères qu'elles

fussent, ne leurs étaient permises qu'après avoir été examinés par les chirurgiens de Saint-Côme. On leur accordait dans le collège, des lettres où l'on voit également la supériorité des chirurgiens, et la dépendance des Barbiers: cette soumission paraissait un joug insupportable à la vanité de ces manoeuvres, c'est pourquoi ils se renfermaient rarement dans les bornes qui leurs etaient prescrites. Comme les loix auxquelles on les avait assujettis, étaient un frein trop faible, elles ne leurs otaient que l'éxercice public de la chirurgie ; ils s'érigeaient hardiment en chirurgiens, ils se chargeaient furtivement des maladies les plûs graves, contre tous les efforts des magistrats pour les ramener à leur devoir. En 1301 une sentence les rappella à leur simple droit. Eh bien, malgré les loix qui les condamnaient, ils crurent toujours que les instruments que leur métier mettait entre leurs mains étaient destinés à la guérison du corps; leur nombre beaucoup augmenté les soutînt ; les apparences d'une utilité prétendue leurs donnèrent des deffenseurs officieux et zélés ; le crédit du 1er. Barbier du Roy les rendait plus hardis, il était leur chef ; pour s'èlever lui même il voulait les tirer de l'obscurité où ils étaient. Une sentence du prévôt de Paris de 1564, adoptée par le parlement, rappelle les anciennes loix, ne confie aux mains des barbiers que les cloux, les bosses, et les playes qui ne sont pas dangereuses. En 1588

la faculté de médecine déliberant sur une requête des barbiers, qui la suppliaient de leurs prêter aide et reconfort contre les injures, qu'ils disaient que leur voulaient faire les maitres et professeurs en l'art et science de chirurgie de la faculté de Paris, conclût et arrêta qu'ils ne peuvent exercer les dissections anatomiques, que les opérations de chirurgie leurs sont deffendues et qu'ils doivent être renvoyés à la sentence du prévôt prononcée en 1564.

Malgré ces avantages, le collège de Saint-Louis était pour ainsi dire ouvert de toutes parts à ceux qui entreprenaient de le ruiner. Le Vavasseur, un de ces génies singuliers, qui font honneur à leur patrie et à leur profession, voulut l'affermir en l'associant irrévocablement à l'université; pour réussir, il pensa d'abord à former des élèves qui fussent toujours plus dignes de cet illustre corps, il crut que suivant les anciens statuts, ils devaient être instruits dans la langue latine et la phisique; il voulut donc que la chirnrgie fut élevée sur ces fondements, comme un édifice qui devait renfermer la médecine interne et externe. Il voulut que par une loi indispensable, tous les maîtres de l'art fussent rassemblés chaque lundi, suivant l'ancien usage, dans les charniers de Saint-Côme pour le soulagement des misérables malades. Francois 1er, qui accueillait les talens et aimait les arts, vivement sollicité par Levavasseur son premier

chirurgien, ne trouva que justice dans sa demande, et pour récompense de son zèle, pour nourrir l'émulation, pour préparer des secours plus sûrs à ses sujets, il résolut de donner un nouveau lustre à la chirurgie.

Le parlement, dans ses arrêts, avoit déja donné au collége de chirurgie le nom de faculté; FRANÇOIS Ier. à l'exemple de ses prédécesseurs, joignit à ce nom par lettres patentes de fevrier 1314, tous les titres de lettrés. Par lettres d'octroy de janvier 1344, les professeurs, les bacheliers, les licentiés en chirurgie sont mis au rang des membres de l'université. HENRY II ne confirma pas seulement ces lettres patentes, il en ordonna l'enregistrement par des lettres de jussion, lesquelles comprennent et confirment celles de 1364, 1370, 1381, 1441, 1470, 1484, et 1498. CHARLES IX reconnut et confirma ces privileges. Ayant éprouvé par lui même l'utilité de la chirurgie, il combla de ses faveurs les maîtres de l'art auxquels il étoit redevable de sa guérison. Henry III les confirma de même, en affermissant les chirurgiens dans les droits de faire leçons et demonstrations, tant en l'université qu'ailleurs.

Les troubles de la ligue paroissant favorables aux barbiers, ils tentèrent tout pour s'approprier ce qu'il y avoit de plus avantageux et de plus élévé dans la chirurgie, quoi qu'ils n'eussent pas

droit d'y prétendre, et qu'ils fussent incapables de l'acquérir ou de le mériter; ils profitèrent de ce désordre pour étendre leurs usurpations, ils se rendirent plus redoutables aux chirurgiens, que les ligueurs ne le furent pour les autres bons citoyens. C'est toujours dans les tems de troubles que les méchants établissent leur empire au dépends des honnêtes gens.

Tant de disputes et de désordres retardèrent beaucoup les progrès de la chirurgie par le découragement qu'ils avient porté dans l'esprit des membres du collége. Henry IV ayant soumis la ville de Paris, l'ordre y rentra avec lui, les chirurgiens y reprirent leurs privilèges à la faveur des loix, et les barbiers furent reduits à leurs fonctions; mais la faculté les ayant honorés du titre de barbiers chirurgiens, *tonsores chirurgici*, ce nouveau titre porta dans leur âme une présomption démesurée, ils elevèrent une école, crûrent mériter les honneurs de l'université, ne prétendirent à rien moins que de s'associer aux chirurgiens de Saint Côme. Ces prétentions ridicules aigrirent les esprits, leur attira des arrêts flétrissants, et l'université rejetta les barbiers pour qui on vouloit établir des écoles dans la faculté.

Henry IV ferma donc l'entrée de la chirurgie à tous ceux que l'étude des langues sçavantes et de la phisique, n'auroient pas préparé a

l'exercice de cet art. Louis XIII, non moins attaché à cette science que ses prédécesseurs, répondit en 1614, aux prevôts qui lui demandoient la conservation de leur collége élevé par Saint Louis : je conserverai vos privilèges car vous êtes à moi. Il confirma à notre collége le nom de faculté, il s'associa à la confrèrie de Saint Côme, et il ajouta à nos armes une fleur de lys rayonnée. De telles faveurs pour notre art, dans un temps où les lettres et les sciences commençoient à poindre, pour signaler le regne de Louis XIV, furent gravés sur l'airain et le marbre, et éternisées par une médaille portant les effigies de Henry IV, Marie de Médicis, et Louis XIII.

Au nom de ces bienfaiteurs, les chirurgiens doivent joindre le nom de Louis XIV, leur société trouva en lui un nouveau protecteur ; elle mérita ses premières attentions. Il veut, dit-il dans ses lettres patentes du mois de janvier 1644, suivre les traces de ses prédécesseurs, il promet protection au collége et à la faculté de chirurgie, il déclare que les chirurgiens sont unis à l'université ; qu'ils sont membres de cette académie, qu'ils jouissent des mêmes privilèges que les docteurs regents ; qu'il leur assure les droits accordés par tant de rois au collége de Saint Louis. Depuis ce tems, les disputes furent oubliées ou méprisées. Toutes les puissances se réunirent

pour étayer la chirurgie, les tribunaux inférieurs concoururent avec les juges supérieurs à affermir ses droits, à l'exemple du parlement, comme ses organes, ils ont fixé l'état, les titres, et les honneurs de cet art.

Les chirurgiens, enfin rassurés sur leur sort, se rassemblèrent tranquillement, reprirent la route qu'avoient suivie leurs prédécesseurs, s'assujettirent de nouveau à leurs reglements avec plus de zéle ; érigés en facultés sous les auspices des loix et des parlements, ils formérent des bacheliers, des licentiés, des docteurs en l'université ; on nomma des professeurs qui n'étoient point passagers comme dans les écoles de médecine. Les hommes les plus illustres rapportoieut dans nos écoles le fruit de leurs longues études et de leur expérience; ils sacrifièrent à l'instruction des éléves un temps qu'ils auroient pû donner à la fortune.

Les aspirants, en sortant de la faculté des arts, apprenoient durant deux années les éléments de la médecine; ils s'inscrivoient ensuite dans nos écoles pour y suivre les instructions pendant quatre années, cette préparation à la licence, engageoit les écoliers à un long et pénible travail ; les certificats du doyen n'étoient accordés qu'après une longue suite d'étude. Indépendament des cours qu'ils suivoient assiduement pendant quatre années, les étudiants étoient encore obligés de

s'attacher hors de nos écoles, à des maîtres particuliers qui leurs donnoient des leçons domestiques, des leçons auprès des malades, des leçons enfin dictées par l'expérience. (a) Après de telles instructions, les malades n'étaient pas le jouet des premières tentatives de leurs chirurgiens : des fautes meurtriéres n'étoient pas les prémices de la pratique des jeunes maîtres; fautes inévitables à ceux, qui, des exercices purement scolastiques, passent à l'exercice de l'art. C'étoit par ces sages réglements que nos pères avoient corrigés l'éducation de la médecine.

Nos éléves après ces études, subissoient une tentative sur les généralités de l'art; les autres examens sur l'anatomie, la physiologie, et les opérations, conduisoient au grade de bachelier, et de licentié. L'aspirant paraissoit ensuite en public, pour justifier les témoignages des professeurs; la médecine et la chirurgie étoient également l'objet de ces thêses publiques. Les savants, le recteur de l'université, et les mèdecins même ne croyoient pas ces disputes indignes de leur attention. Ces discussions montroient la profondeur et la justesse de la science qui conduit à la perfection de la médecine. Le grand Fernel n'a pas hésité de dire : « que la

---

Alors, les pauvres étaient servis avec zèle et une charité exemplaire.

» chirurgie forme une partie de la médecine
» elle a la même origine ; les mêmes principes
» en sont les fondements ; on ne peut en develop-
» per les préceptes qu'en les puisant dans la même
» source ; qu'en suivant la même méthode. » La chirurgie n'est pas pour ceux qui n'ont que des livres, qui n'ont vu que ce que les chirurgiens ont voulu quelque fois découvrir à leurs yeux : qui enfin ignorent l'exercice d'un art si long, si épineux, et si délicat. Le véritable ornement de cet art est le savoir de ceux qui le professent. La chirurgie seule a dit, MATHURIN LANOUE, ami du grand Fernel, « pouvoit conduire à la
» médecine, il falloit contempler les maux de la
» surface du corps avant que de les suivre et de
» les examiner dans l'intérieur des viscères; c'est à
» l'expérience seule, à donner de vraies leçons de
» chirurgie, et c'est par ces leçons qu'il faudroit
» que les médecins fussent instruits pour entrer
» dans la pratique de leur art. » La médecine à ses yeux n'étoit que la chirurgie interne.

Dans toutes les sciences, il s'élève toujours quelques esprits supérieurs qui en hâtent les progrès. AMBROISE PARÉ qui parut au XVIeme. siécle, effaça ses prédécesseurs; l'émulation le conduisit aux connaissances les plus profondes de la chirurgie ; plus attaché à son art qu'à la fortune, il y porta le goût de la simplicité qui va droit aux principes, qui les abrége et ouvre des

routes faciles. Quoique plein de respect pour les anciens, il ne fut jamais entraîné par le goût servile de son siècle, il ne reconnut dans la doctrine d'Hippocrate, de Gallien, de Celse et d'Albucasis que l'autorité de la raison; il ramena leurs opinions à l'expérience, comme source unique de la vérité : et son heurenx génie, qui le fit reformateur de la chirurgie, le conduisit à la fortune. Il fut premier chirurgien de trois rois, qui éprouvèrent sur eux son habileté. Aucun livre de médecine n'a fait dans cet art une révolution si durable et si universelle que l'étonnant ouvrage d'Ambroise Paré. C'est à lui, c'est à son exemple que nous devons les *Pigray*, les *Guillemeau*, les *Jaques Lamarque*, les *Collot*, les *Girault*, les *Severin Pineau* et *Habicot*, génie vaste, qui a tant écrit sur son art, auquel Winslou a rendu hommage sur ses semaines anatomiques.

La chirurgie étoit en telle vénération alors, qu'il sembloit voir renaître ces temps où les arts liberaux étaient entre les mains des rois et des princes. Des hommes distingués en faisaient leur application, leur naissance tiroit un nouvel éclat de l'exercice de cet art. L'illustre famille d'Amboise y trouva un digne objet d'ambition, la chirurgie lui donna la faveur des rois, et l'estime du public. Tous nos grands maîtres travaillèrent tellement au progrès de leur art pendant les 16eme. et 17eme siecle, que l'école de Paris était alors pour

la chirurgie, ce qu'Athenes fut pour la philosophie et l'éloquence. Notre école a été celle de toutes les nations, et ceux qui auront reproché à la médecine Française le deffaut de progrès signalés, s'accorderont à rendre à notre chirurgie la justice de la regarder comme la premiére école de l'Europe.

Tandis que nos savans maîtres travailloient sans relâche au progrès de leur art, les barbiers ne perdant point de vue leur intérêt et leur ambition, travailloient aussi sans relâche à saper le collège de Saint-Louis; mais après avoir vécu plusieurs années en bonne intelligence avec la faculté de médecine, et en avoir reçu des leçons, les médecins ayant prétendu leur commander en maîtres, les barbiers se revoltèrent et ne s'occupèrent plus que du moyen de s'affranchir des contrats qu'ils avoient souscrits avec la faculté. Les chirurgiens de Saint-Côme, leurs maîtres naturels étoient libres, une association au collège de Saint-Louis auroit donc pu donner aux barbiers une liberté honorable; les malheurs de la cihrurgie leur parûrent favoriser leurs espérances. Elles n'étoient pas vaines, d'après les persécutions et les malheurs qui étoient attachés à notre profession depuis près de deux siécles; toutes les parties de la chirurgie étoient la proye des barbiers, il ne restoit presqu'aux chirurgiens que des droits réels et stériles, qui leur étoient encore disputés quelques-fois

De telles vexations faisaient sentir depuis long-tems aux Chirurgiens la dure nécessité de s'unir avec les Barbiers ; les moins délicats se détachèrent sourdement dès l'annèe 1613, ils se flattèrent d'entraîner toute la chirurgie ; dans cette idée ils présentèrent au roy une fausse requête, par laquelle ils demandaient d'être unis en corps avec les barbiers. Cette ruse conduite par la mauvaise foi, surprit des lettres patentes qui confirmaient la dite réunion, les membres du collège de Saint Louis, indignés de cette fourberie, désavouèrent ceux qui avaient empruntés les noms de leurs chefs ; ils firent des représentations à la cour qui rompit les liens honteux que la surprise avait formés. Elle en abandonna les auteurs par des lettres du grand Sçeau, et rendit à la chirurgie sa dignité, en donnant à nos maîtres les tîtres honorables de professeurs du College royal de l'université de Paris. Louis XIII. promit de leur conserver leurs privileges, en les honorant de sa confiance et de son estime.

En sortant de ces disputes si vives, la chirurgie parut encore reprendre un nouveau lustre. Les chirurgiens portèrent à leurs exercices un nouveau zèle ; les professeurs par leurs leçons attirèrent la curiosité des savants, les éleves suivirent les traces de leurs maîtres, les magistrats excitèrent l'émulation par des titres honorables, et par leur sévérité qui écartait l'ignorance. Mais les

barbiers continuaient furtivement d'exercer notre art, le public juge aveugle du savoir les érigeait en chirurgiens par sa confiance, où par une forte prévention. Les désordres qui ruinaient insensiblement la chirurgie, l'intérêt qui commande toujours aux hommes, rendirent enfin le college de saint Louis plus accessible aux barbiers. Les chirurgiens mêmes les plus sages, touchés des malheurs publics, trouvèrent dans la dégradation de cet art des motifs pressans pour se réunir avec leurs ennemis, les lois les plus sevères étaient un frein inutile pour les barbiers, leur nombre prodigieux engloutissait, ruinait et deshonorait la chirurgie. Ce fut donc les usurpations furtives, les procédures perpétuelles, le crédit du Ier. barbier du roy qui forcerent les chirurgiens à recevoir les barbiers parmi eux. Le Parlement, las des disputes que trois siècles n'avaient pu terminer, indigné de voir que la chirurgie se perdait dans des intrigues, dans des discussions, et dans l'ignorance des barbiers, voulut en les unissant aux chirurgiens, épuiser la source de ces querelles, éteindre un corps qui à la faveur de quelques pansements grossiers, s'emparait témérairement de la chirurgie; le parlement dis-je voulut enfin ne plus permettre à l'avenir, aux aspirans d'embrasser cet art, qu'en se conformant aux statuts et d'après des examens rigoureux, l'union fut accordée dans ces vues.

Qui aurait pu croire qu'après tant de tourments, tant de vexations et surtout après une humiliation aussi grande qu'ils venaient d'éprouver, nos respectables maîtres, devaient encore attendre pire. Le coup le plus sensible qu'on put leur porter, était de faire retrancher de l'université ce collége si utile, si respectable, qui avait tant fait pour l'honneur de son art et le bien del'humanité. Sous prétexte que des Barbiers, des hommes non-lettrés ne peuvent lui appartenir et en faire partie, l'Université vivement sollicitée par une de ses facultés, sans considération pour ceux qui avaient toujours eu leurs droits et privilèges, prononça l'exclusion de son sein pour tous les maîtres en chirurgie de Paris.

Voila le resultat de la réunion de deux sociétés incompatibles, dont l'une devait être soumise àl'autre; fruit pernicieux qui a été la semence de nouveaux troubles, de nouvelles querelles, et qui enfin a failli entraîner la ruine d'une partie de notre art. Ce spectacle ne peut qu'inspirer de l'indignation : un ancien collége, ouvrage de deux grands rois, est dégradé lorsqu'il est le plus utile; ses titres sont effacés par une fureur semblable à celle de ces Barbares qui détruisirent les monuments de la Grece et de Rome; il est séparé des sociétés savantes, malgré tant d'édits qui en formaient les liens; dépouillé de ses titres, de ses privilèges, il n'est plus qu'un objet de mépris pour les facultés, elles le retran-

chent de l'université comme un corps gâté dont la contagion est à craindre. Ce qu'il y eut de plus facheux dans ces désordres, c'est que les malheurs et les humiliations des anciens chirurgiens découragèrent les élèves qui marchaient déjà sur les traces des Paré et des Guillemeau ; ces élèves qui auraient été l'espérance des siècles à venir furent donc étouffés et perdus pour la chirurgie.

Ces facheux événements n'auraient enlevés à la France que deux grands chirurgiens, cette perte aurait été fatale au public et à l'état ; mais si le public eut été privé de deux hommes plus utiles, tels que Paré et Guillemeau, combien de grands capitaines, de déffenseurs de la patrie, de savans magistrats, et de citoyens précieux auraient été enlevés à la France ; combien d'élèves formés et animés par de grands exemples eussent été ravis à la chirurgie. Le désordre qui boulverse une société utile, réjaillit toujours sur le bien public.

Tant de revers, tant de disputes n'avaient pas éteint le zèle des chirurgiens, il se ranima au milieu même de la persécution, et dans l'avilissement de leur art; ils voulurent rendre au public le fruit même de leurs travaux. C'est àla fin du 17eme et au commencement du 18eme siècle que plusieurs de nos prédécesseurs concoururent a régénérer la chirurgie Française. Attachés à la gloire de leur état, pénétrés des avantages qu'en pourrait retirer la société, et gémissant de l'insufi-

sance des moyens d'instructions qui existaient alors, il résolurent de former entr'eux des assemblées, où par la réunion de leurs observations et la communication réciproque de leurs lumières, les points les plus importants de l'art seraient discutés et approfondis; ils sacrifièrent à la tenue de ces assemblées et leurs veilles et une partie de leur fortune; et bien-tôt ils furent dédommagés par la découverte d'une multitude de faits, de pratiques propres à étendre les progrès de la science á laquelle ils s'étaient si généreusement dévoués: bien éloignés de vouloir garder pour eux seuls des secrets importants à toute l'espéce humaine et impatients de propager les lumières précieuses qui avaient été le fruit de leurs études et de leurs savans entretiens, ils ouvrirent chez eux des cours publics, suivis avec une si grande affluence que leur local devint insufisant. C'est alors qu'animés d'un même esprit de générosité, ils voulurent élever à la chirurgie un monument durable de leur zèle pour cet art, et ponr le bien public; ils firent construire à leurs frais un amphitéatre destiné à l'instruction des élèves. Cet édifice, long-tems célèbre sous le nom d'amphithéatre de Saint-Côme, conserve encore aujourd'hui un autre genre de célébrité, par l'établissement qu'on y a fait de l'école gratuite de dessin. Cet édifice qui annonce la splendeur et les progrès de la chirurgie française, attira les étrangers, les appella

appela de toutes parts. Deux confrères, BIENNAISE et ROBERDEAU, s'emprêssèrent de consacrer à l'instruction des éléves, des biens qui avaient été la récompense de leur savoir; dignes encore d'une plus haute fortune, ils conçurent le noble dessein de fonder des démonstrations dans cet édifice que leurs confrères avaient consacré à l'utilité publique.

Les établissements les plus utiles ne sont pas à couvert des révolutions, les fondations qui assûraient à nos éléves les instructions nécessaires aux progrès de l'art, éprouvèrent la vicissitude des tems; mais enfin la libéralité de Louis XV, sollicitée par les premiers chirurgiens, a réparé ces pertes. Ce Monarque attentif au bien public et à l'avancement de notre art, ne voulut plus que l'instruction fut exposée au hazard des événemens; il destina un fond pour l'entretient de cinq places, de démonstrateurs. (Lettres patentes de mars 1724.)

Cet établissement conduisit à un autre qui ne fut pas moins essentiel. Notre art est né de l'expérience, qui peut seule le conduire à sa perfection, en rassemblant les faits infinis et dispersés qui souvent n'ont été utiles qu'a ceux qui les ont fait éclore; ensorte que l'expérience de beaucoup de grands maîtres qui ont vécus avant nous, et qui n'ont point eu de commerce avec nous n'ont été par conséquent que des biens étrangers à l'art qui les a produits.

Pour remédier à cet inconvénient, Maréchal représenta au roy la nécessité d'établir une académie qui receuillit les travaux de tous les chirurgiens français et étrangers, et qui conservât à la postérité les connaissances répandues par tant d'hommes éclairés. Louis XV. autorisa cet établissement. (Le nom ne changea pas la chose, car le collège était une véritable académie.)

Bien des disputes qui avaient retardés les progrès de l'art, furent terminées en 1743 par une déclaration du roy, que les magistrats zélés pour le bien public, s'emprêssèrent d'enregistrer. Suivant ces statuts et réglements, les chirurgiens sont tels qu'ils étaient sous François Ier. et qu'ils ont été sous ses successeurs jusqu'en 1655. Le corps des barbiers est éteint, les prétendus droits de la faculté anéantis, et tous les priviléges de l'université restitués aux membres du college de chirurgie de Paris. LAPEYRONNIE, homme de génie et plein d'amour pour son art, au progrès duquel il travailla sans relâche, Lapeyronnie, le plus grand bienfaiteur de l'humanité, obtint en 1768, de nouveaux statuts et reglements toujours à l'honneur et à l'avantage de la chirurgie, qui la portèrent au plus haut dégré de splendeur, de dignité, et d'utilité publique. Par ces statuts les aspirans devaient être maître-ès-arts en l'université de Paris, devaient subir des examens rigoureux qui s'élevaient jusqu'à 25. Tant que vécut cet honorable maître, il

ne cessa d'encourager et d'animer le zèle de ses confrères et des élèves, par ses travaux, sa bienfaisance et le crédit dont il jouissait à juste titre à l cour. Voulant assurer l'existence de l'academie dont il était un des principaux instituteurs, il légua en mourant sa terre de Marigni, objet de 40,000 de rentes ; son dessein fut de la dotter convenablement, afin d'y établir des prix à l'effet d'animer et encourager les chirurgiens français. De ce moment la chirurgie soumise a des regles rigoureuses, fit des progrés aussi rapides qu'inattendus; le disciple éclairé sentit bientôt l'importance et apperçut toute l'étendue de la science qu'il avait embrassée, et convaincu de cette grande vérité du pere de la mèdecine, que *L'art est long et la vie courte*, il mit à profit le temps de l'instruction, et en receuillit le fruit qu'il en attendait; les premiers chirurgiens de nos rois, ne purent résister à l'attrait de partager la gloire dont se couvraient les chirurgiens de Paris, Maréchal donc et LaPeyronnie qu'on pourrait appeller les restaurateurs de la chirurgie française, Lamartiniere Houstet et autres, tous animés d'un zèle sans bornes pour les progrès de leur art, cooperèrent à l'envi de tout leur crédit et de leur fortune, à completter les cours de chirurgie : les deux derniers, pour exciter l'émulation des éleves, fonderent à perpétuité une école pratique et des médailles d'or et d'argent qu'on distribuait tous les ans à ceux qui

s'étaient distingués par des progrès marqués.

La France, l'Europe entière, ne tardèrent pas à éprouver l'heureuse influence de tant de bienfaits. Des éléves regnicoles et étrangers arrivèrent de toutes parts à nos écoles, et bientôt l'amphithéâtre de Saint-Côme pût à-peine contenir la moitié de ceux qui s'y présentaient en foule, encore le tumulte et la gêne faisaient-ils perdre à ceux qui y étaient admis, le fruit des leçons qu'ils ne pouvaient trouver ailleurs.

Cest alors que le gouvernement sentit la necessité d'un plus grand établissement, dont les frais auraient excedés les pouvoirs d'une compagnie qui avait déja fait tant de sacrifices. Louis XV, d'àprès les connaissances qu'il avait des services signalés rendus à l'état, et sous ses yeux, dans nos armées, par les chirurgiens de Paris, ordonna la construction des bâtiments des écoles actuelles, que Louis XVI fit achever promptement.

Les hommes illustres qui ont consacrés leurs travaux dans les premiers volumes des mémoires de l'academie de chirurgie, ont tellement échauffé le zéle des savans français et étrangers, que ce receuil immortel est devenu le sanctuaire où chacun s'est emprêssé à l'envi d'apporter le tribut de ses connaissances. Tous les membres du collège, animés par une gloire dont ils partagaient l'honneur, se sont réunis de coeur et d'esprit à leurs confrères les plus instruits, qui dans leurs confé-

rences hebdomadaires éclairaient de leurs lumières et de leur expérience tous les cas de la chirurgie. Quelles précieuses leçons pour le praticien qui s'est trouvé dans l'embaras auprès de son malade d'entendre discuter le sujet qui à fait son tourment et sa peine!

O immortel collège ! O précieuse académie ! votre chute, que dis-je, votre destruction à porté le coup le plus funeste à la chirurgie, le découragement et le desespoir dans l'ame de ses maîtres et de ses disciples ; errants et dispersés, ils cherchent dans les Athenées, dans les sociétés libres les conférences qui leurs étaient si utiles; ils entendent discuter savamment toutes sortes de matières intéressantes, mais ils n'y trouvent point, ou bien rarement, l'objet qui fût dans tous les temps le sujet de leurs veilles et de leur sollicitude, l'espérance seule les soutient et leur fait encore supporter avec patience et résignation des privations qui sont pénibles pour l'homme de bien qui aime son art.

Une faveur dont mon âme conservera un éternel souvenir, a comblé mes jouissances ; au-bout de dix années de reception, (terme de rigueur) je fus élu en 1789, par le collège pour être un de ses prevôts et administrateurs. J'ai été le dernier prevôt élu, j'en ai rempli les pénibles et douloureuses fonctions jusqu'à la cessation de nos écoles, cette charge autrefois lucrative ne me fut

que bien onéreuse, elle sera pour moi une anecdote unique, c'est que je fus le premier immatriculé dans le magnifique édifice que la reconnaissance de la nation avoit consacré à la gloire de la chirurgie, et que j'ai été le dernier dépositaire de ses droits, statuts, et reglements; je les ai deffendu ainsi que mes collégues jusqu'au dernier moment où malgré nos efforts et nos justes réclamations, nous avons été évincés, j'ose dire depouillés.

La révolution française de 1789, unique dans son mode et dans ses événemens, qui entraîna dans son cours et détruisit toutes les bonnes institutions comme les mauvaises, ne respecta pas le collège et l'academie de chirurgie, fruit de plus de 8 siécles de travaux pénibles, et de grands sacrifices. Si l'on veut avoir une image de la fureur avec la quelle les Vandales firent incursion dans ce temple sacré dedié au soulagement de l'humanité, qu'on se figure l'ouragan le plus affreux déracinant et emportant les arbres les plus forts et les plus antiques. L'arbre de la chirurgie fut entraîné avec la même fureur, cet arbre unique dans l'univers entier, l'admiration de toutes les nations, la splendeur et la gloire la plus précieuse de la France: cet arbre que toutes les puissances avoient protegé et sauvé des fureurs d'une jalouse tyrannie fut arraché, mis en piéces et anéanti en un instant; et quel jour encore! Le jour précisement

qu'on rendoit des honneurs funébres à l'homme le plus sanguinaire de la révolution.

Voilà donc l'établissement le plus ancien, le plus glorieux, le plus utile à l'humanité détruit en un instant. La chirurgie est aussi utile aux princes qu'aux pauvres, tous redoutent également la mort, l'évitent de tout leur pouvoir et pénétrés de cet adage terrible,

Æquò pede pulsat pauperum tabernas, regum que turres,

avoient intérêt de protéger la science et l'art qui veille à la santé et à la vie. Aussi Saint-Louis et tous ceux qui ont tenus les rênes du gouvernement, ont fait des loix en faveur de la chirurgie, partie de l'art de guérir susceptible d'en recevoir: mais ceux qui exercent seulement la médecine interne, peuvent-ils y être asservis? on pourrait croire le contraire, d'aprés un énoncé de la faculté de médecine de Paris, qui dans un mémoire au sujet des Patentes, qu'elle adressa au corps Législatif en 1792, s'exprime ainsi:

» Rien ne peut constater légalement l'exercice
» d'une profession purement intellectuelle; qui
» se fait uniquement de vive voix, et sans l'in-
» tervention d'aucun objet matériel.

Il est probable que tous les Législateurs ont pensé de même, puisque les facultés de médedecine en France, sont demeurées libres dans le mode de leur enseignement et de leur réception.

En 1791, la destruction de toutes les jurandes, maîtrises et communautés d'arts et métiers, ainsi que des académies, ayant été décrétée par le corps législatif; l'académie de chirurgie cessa de s'assembler, mais les prévôts et administrateurs des écoles, ne pouvaient quitter leurs fonctions, d'autant que la suppression du collége n'était pas décrétée, et qu'au contraire, celui de pharmacie fut conservé par un décret particulier portant : *qu'il ne pouvait être délivré de patentes pour les préparations, vente de médicamens, qu'à ceux qui sont ou pourront être reçus à l'exercice de la pharmacie.* L'état qui a pour objet la composition des remedes ne devait pas plus importer à la santé des citoyens, que celui où l'on est appellé à en prescrire l'usage. D'ailleurs, ils devaient continuer leur administration de l'hospice qui était surchargé de malades.

La loi sur les patentes, les détermina donc à faire des représentations relativement à l'exercice de la chirurgie. Après s'être présentés à la municipalité et au département, ils portèrent une pétition au corps législatif, le 8 Janvier 1792, laquelle fut renvoyée aux comités d'instruction publique et de législation, pour en faire un prompt rapport. Ayant eu l'avantage de porter la parole et de suivre l'affaire auprès du comité d'instruction ; ce fut envain que je m'y présentai souvent ;

et malgré l'assurance que me donna une fois Baudin (des Ardennes) alors président du comité: » que nous pouvions être tranquilles, ajoutant que, si le collége de chirurgie n'existait pas » et que le corps législatif en fut l'instituteur, » il croirait avoir assez fait pour sa gloire, en dé» crétant un établissement aussi utile.

Qu'il nous soit permis de rapporter ici sommairement la teneur de cette pétition, que les membres du collége de chirurgie de Paris présentèrent sur la loi du 18 Mars 1791, relative aux patentes, en leur soumettant les trois demandes suivantes.

Les membres du collège de chirurgie sont-ils dans ce moment assujettis au droit de patente?

S'ils le sont, n'ont-ils aucune indemnité à réclamer ?

Enfin, le droit de patente peut-il suffire à un individu quelconque, pour exercer publiquement la chirurgie, sans aucune espéce d'examen, sans attestation préalable d'expérience et de capacité.

Sur la première demande, les percepteurs des impositions n'ont pas attendu la réponse et nous avons obéi à la loi.

Sur la seconde, relative aux indemnités, nulle solution encore. Cependant, on doit observer, que les chirurgiens du collége de Paris ont toujours enseigné à leurs frais les préceptes de leur

science : aussi ce n'était pas sans faire des sacrifices assez considérables, qu'on pouvait être admis au nombre des membres du collége de Paris. Chaque candidat était imposé à une certaine somme destinée à la bourse commune, qui servait à faire face à toutes les dépenses que nécessitait l'instruction publique ; il était de plus soumis, après sa réception, à une contribution annuelle que nous n'avons pas cessé d'acquitter jusqu'en 1792, quoiqu'aucun aspirant ne se soit présenté depuis la révolution. Chacun même a déposé dans cette bourse commune, une somme destinée à lui procurer les honneurs funèbres à son décès. (Ce n'est pas sans douleur que nous avons vus depuis plusieurs de nos estimables confrères n'avoir que la sépulture de charité.)

Qu'on juge après cela, si au prix d'une première finance assez considérable (de 6000 liv. à peu près,) au prix d'une contribution annuelle, et des dépenses qu'ils ont toujours faites à la décharge du trésor public pour le soutient d'un des établissemens le plus utile et le plus honorable à la nation française, au prix enfin de dixhuit mois d'une licence éprouvée par de rigoureux examens, les chirurgiens du collège de Paris, n'avaient pas, et n'ont pas encore bien acquis le droit d'exercer toute leur vie sans être tenus de payer une patente, l'art salutaire auquel ils se sont courageusement devoués.

Quand à la troisieme demande, si un individu pourait exercer la chirurgie sans attestation d'experience et de capacité. On n'a malheureusement que trop souffert ce brigandage ; malgré les raisons péremptoires que nous avons articulés dans notre pétition , on à délivré inconsidérément à tout réquêrant la patente qu'il à demandé et par cet abus de l'exercice public de la chirurgie, nous le disons avec la douleur la plus amère: du plus laborieux et du plus utile des arts, on en à fait le métier le plus hazardé et le charlatanisme le plus dangereux; comme citoyens, comme amis de l'humanité et attachés à la profession la plus utile à son bonheur, nous osons annoncer que si on tolère d'avantage cet abus, la France aura bientot à déplorer la perte d'une science qui lui à fait tant d'honneur , et qui a si avantageusement servi l'humanité: elle sera regrettée surtout dans nos armées, et notre marine , où elle a soutenu la valeur et l'espoir de nos guérriers , et dans nos hopitaux ou elle à ranimé les forces , et rètabli la vigueur de tant d'infortunés. Disons encore que ce droit de patente à dégarni les villes et les villages des environs de Paris , de chirurgiens qui y etaient très utiles. Les membres du collège qui avaient seuls le droit d'exercer la chirurgie dans Paris, sont moins sensibles au préjudice qui en resulte pour eux , qu'aux maux publics qui en sont la suite.

Espérons, que le gouvernement actuel repara-

teur de tous les maux, avide de faire le bonheur et la félicité publique, après avoir satisfait toutes les consciences, se convaincra que l'art de guérir, de même que la religion, trouve toujours une ressource assurée dans la crédulité : la faiblesse, la crainte, la douleur soumettent les hommes à ceux qui leurs promettent soulagemcnt, ou qui les ménacent de malheurs cachés dans l'avenir; qu'en conséquence il n'abandonnera pas les citoyens à la supercherie des frippons et des ignorants ; et qu'il ne permettra enfin l'exercice de guérir qu'à ceux desquels il sera assuré de l'expérience et de la probité. Ces hommes si utiles à l'humanité ne sont pas si communs qu'on le pense, il est bien important de les choisir parmi ceux qui sont audessus du besoin. Le sacrifice d'une somme de 5 à 6,000 livres, pour être membre du collége de chirurgie de Paris, est grand sans doute, mais nécessaire si on y réfléchit bien ; nous l'avons fait volontiers pour appartenir à une société utile et honorable, telle que l'etait le collége et academie de Paris.

Le savoir, l'expérience, et la probité, telles sont les qualités essentielles dans un chirurgien, qualités non seulement nécessaires dans l'exercice journalier de ses pénibles fonctions, mais sur lesquelles encore la conscience des juges se repose, dans ces déplorabes circonstances ou ils sont appellés pour constater un délit capital. Eh? la mal-

heureuse famille de CALAS n'auroit peut-être pas à pleurer le plus vertueux des pères, si les juges induits en erreur par le rapport de chirurgiens peu experimentés, eussent été d'abord aussi bien éclairés qu'ils le furent aprés le terrible arrêt que la verité fit si tardivement rétracter ! Dans les grandes cités comme Paris, comment pourrait-on connoître des mœurs d'un aspirant ? si des hommes de tous les quartiers n'étoient point réunis pour éclairer les consciences, Si d'autre part on considère la très grande économie que feroit le gouvernement en rétablissant le collége et l'académie de chirurgie, en restituant leur revenus qui étoient le résultat des bienfaits des chirurgiens nos prédecesseurs, aulieu de près de 200, 000 liv. qu'il en coûte pourl'instruction actuelle, pour Paris seulement, il n'en couteroit pas plus de 60000 liv. et l'instruction la plus utile et la plus accréditée en Europe reprendoit son cours.

Nos professeurs onttoujours été choisis parmi les meilleurs praticiens qui tenoient plus à l'honneur qu'aux émoluments de la place. Les cours actuels sont très scientifiques ;mais ils ne remplissent pas le but essentiel, qui est demettre l'instruction à portée de tous les étudiants, car ceux qui deviennent trés capables, n'atteignent la perfection que par une grande étude et la méditation; nous dirons encore que des cours de chimie aussi bril-

lants et aussi intéressants par eux-mêmes, que ceux qu'on fait aujourd'hui aux écoles de médecine, attirent toute l'attention des éléves, au détriment des autres cours qui renferment les principales et essentielles connaissances de l'art de guérir, car la connaissance des remédes ne doit venir qu'après celle des maladies, de leurs cours et de leur terminaisons.

Le but le plus important que doit se proposer le gouvernement, c'est d'être certain de la probité et de la capacité des hommes qui voudront exercer l'art de guérir, la chirurgie surtout; pour atteindre ce but, il n'est de moyens plus certains et sûrs, que de rétablir la police, les Loix et surtout le mode de réception qui était usité: et cela pour deux avantages essentiels ; le premier, c'est que l'aspirant qui se prèsente pour partager les bénéfices des chirurgiens qui le reçoivent, est d'abord scrupuleusement recherché pour ses mœurs et probité ; en second lieu, il doit nécessairement éprouver résistance et rigueur de leur part dans ses examens, ce qui le détermine et le force à travailler de tout son pouvoir tant pour se faire honneur, que pour ne pas éprouver l'humiliation d'un rejèt dans le pays même où il se présente pour gagner la confiance de ses concitoyens.

Le second avantage se trouve dans la réunion des maîtres, qui pour interroger un candidat très

instruit, sont eux-mêmes quelque-fois obligés d'étudier de nouveau des connaissances négligées. On sçait que pour bien interroger, il faut du savoir: de plus, les questions et les réponses, donnent souvent lieu à des discussions, à des citations de faits très intéressans, dont tout le monde profite: d'où il suit qu'il est hors de doute, que c'est au mode de réception, aux discussions dans les assemblées de collége, d'académies; et même aux réunions des communautés de province, que sont dûs les progrès que la chirurgie a faits en France, et qui lui ont procuré tout l'avantage qu'elle a eu sur les autres parties de l'art de guérir.

Si pour être utile à ma patrie, à mes concitoyens et à l'humanité, mes moyens sont bien audessous de mes intentions, j'ai la douce satisfaction d'éprouver le bonheur de l'honnête-homme, qui ne peut exister et agir, que pour le bien de ses semblables.

PIÉCES JUSTFICATIVES.

Statuts de Jean Pitard, commencés en 1260, approuvés par Saint-Louis et confirmés par lettres patentes, en 1498, 1548, 1609 et 1611.

Arrêt du Parlement, qui en ordonne l'exécution, en 1640.

Réglement en faveur des Maîtres en Chirurgie, Août 1301.

Édit de Philippe le Bel, confirmant les statuts de Pitard, Novembre 1311.

Édit du roi Jean Ier., confirmant le précédent, Avril 1352.

Charte du roi Jehan, confirmant les statuts accordés par Saint Louis, Juin 1360.

Edit de Charles V conçu presqu'en mêmes termes que ceux de Philippe le Bel et de Jean Ier Octobre 1364.

Charte de Charles V portant exemption de garde et guet en faveur des maîtres en Chirurgie, Juillet 1370.

Charte de Charles VI en faveur des Chirurgiens et Médecins, Août 1390.

Lettres patentes de Charles VI confirmant l'édit de 1364, Octobre 1381.

Lettres patentes de Charles VII qui comprennent et confirment celles de 1364, 1370, 1381, données en Octobre 1441.

Lettres patentes de Louis XI, confirmant les précédentes, Mars 1470.

Idem, de Charles VIII, confirmant les précédentes, Juillet 1494.

Idem de Louis XII, qui confirment les précédentes, Juillet 1498.

Idem de François Ier., confirmant les précédentes, Février 1514.

Lettres d'Octroy de François Ier. au collége des Chirurgiens de Paris, qui leur accorde mêmes priviléges qu'aux suppots régents et docteurs de l'université de Paris Janvier 1544.

Lettres patentes de Henry II qui confirment les précédentes, Mars 1547.

Lettres patentes de Charles IX confirmant les loix et priviléges précédents, Mars 1567.

Brevet de Henry III portant exemption de finance en faveur des chirurgiens de Paris en raison de leurs priviléges de l'université, Janvier 1576.

Lettres patentes de Henry III portant confirmation des précédentes loix et priviléges accordés aux chirurgiens de Paris Janvier 1576.

Déclaration de Henry III sur le droit et la possession des maîtres et professeurs en chirurgie de faire leçons publiques, Janvier 1577.

Lettre pour le maintien de la bulle de Grégoire XIII de 1579 qui acccorde aux chirurgiens de Paris les priviléges de l'université.

Lettres patentes de Henry IV portant confirmation des précédentes en faveur des chirurgiens de Paris, Octobre 1694.

Lettres patentes de Louis XIII portant con-

firmation des Statuts et priviléges des professeurs en la faculté de chirurgie Juillet 1611.

Lettres patentes de Louis XIV confirmant *idem* Janvier 1644.

Lettres patentes de Louis XV portant établissement de 5 places de professeurs en chirurgie Mars 1725.

Déclaration du roy qui rétablit les chirurgiens de Paris dans l'état où ils étoient avant 1655, donnée en 1743.

Lettres patentes en forme d'édit, portant réglement pour le collége de Chirurgie, Mai 1768.

Je viens de présenter le tableau fidèle de la naissancc et des progrès de la Chirurgie en France, si ses grands succès dattent visiblement de la réunion des Chirurgiens ; que n'a-t-on pas à craindre de leur isolement? Puisse la loi nouvelle conserver à cette partie de l'art de guérir, la haute rèputation qu'elle s'était acquise dans l'Europe. . . . *Utinam* !

FIN.

Ce Précis devait être distribué aux Législateurs avant la discussion du projet de loi du gouvernement sur l'exercice de la médecine ; des événemens imprévus en ont retardé l'impression.